

Bilan des mesures d'effarouchement et de réduction d'attractivité aux outardes sur l'Aéroport Marseille Provence de juillet 2019 à décembre 2020

1/ Objet

Conformément à l'article 12 de l'Arrêté du 30/04/2019 autorisant le tir de spécimens de l'espèce outarde canepetière sur la zone aéroportuaire de l'aéroport Marseille Provence, l'AMP met en œuvre des mesures d'effarouchement et de réduction de l'attractivité aux outardes. Le présent document a pour objet de faire un bilan des actions menées.

2/ Cadre réglementaire

Arrêté Ministériel du 09/05/2018 autorisant le tir de spécimens de l'espèce outarde canepetière sur la zone aéroportuaire de l'aéroport Marseille Provence.

Arrêté du 30 avril 2014 modifiant l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier

Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier

Décret du 25 mars 2007 relatif à la prévention du péril animalier

RÈGLEMENT (CE) No 216/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 février 2008 concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne.

Règlement (UE) n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aéroports.

ADR-OPS.B.020 relatif à la prévention du péril animalier et AMC associées.

Protocole entre la Préfecture des bouches du Rhône et l'AMP relatif à l'utilisation de la fauconnerie dans le cadre de la prévention du risque animalier.

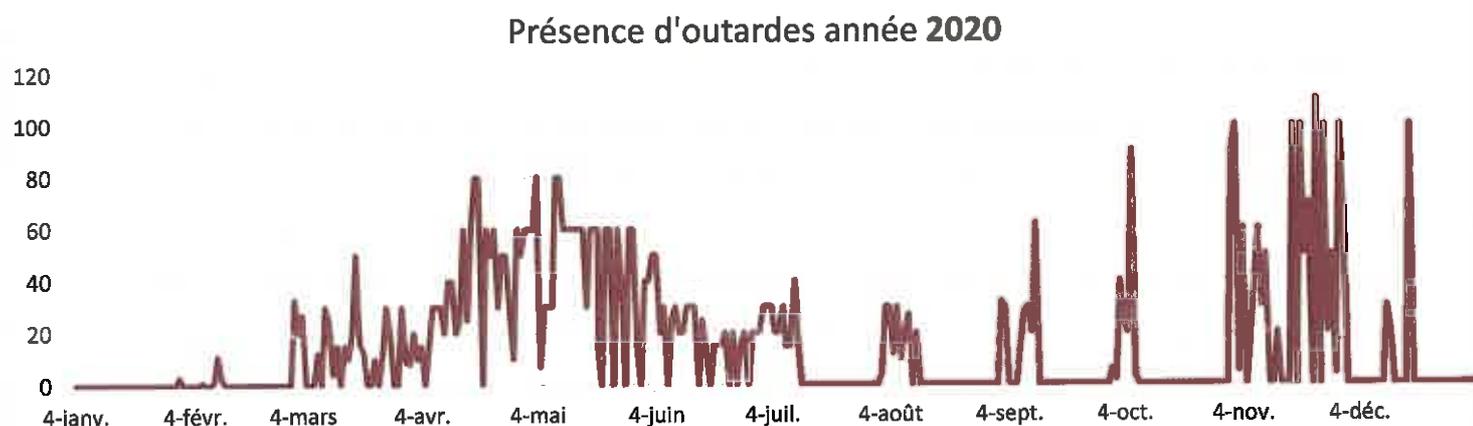
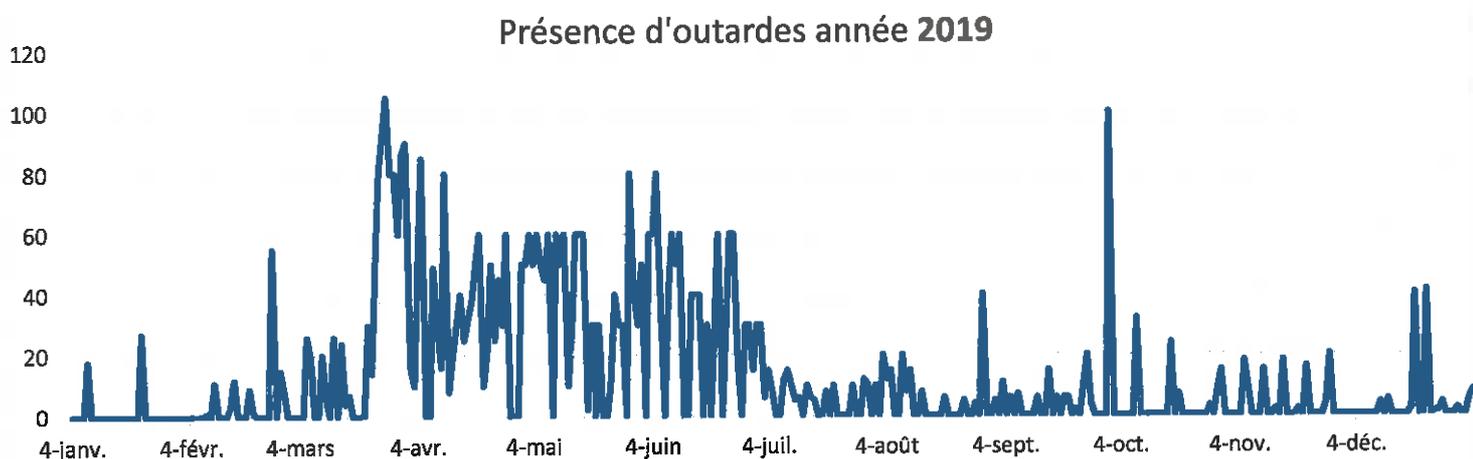
Protocole entre la Préfecture des bouches du Rhône et l'AMP relatif à l'effarouchement par chiens dans le cadre de la prévention du risque animalier lié aux espèces protégées dont l'outarde canepetière ainsi que sur toutes autres espèces chassables ou nuisibles.

3/ Comptage

Les comptages sont effectués suivant 2 dispositions :

- Hors période de reproduction des outardes : le comptage s'effectue sur la totalité de la population (mâle, femelle et juvénile). Il est réalisé tôt le matin en provoquant un envol des individus présents sur l'aéroport.

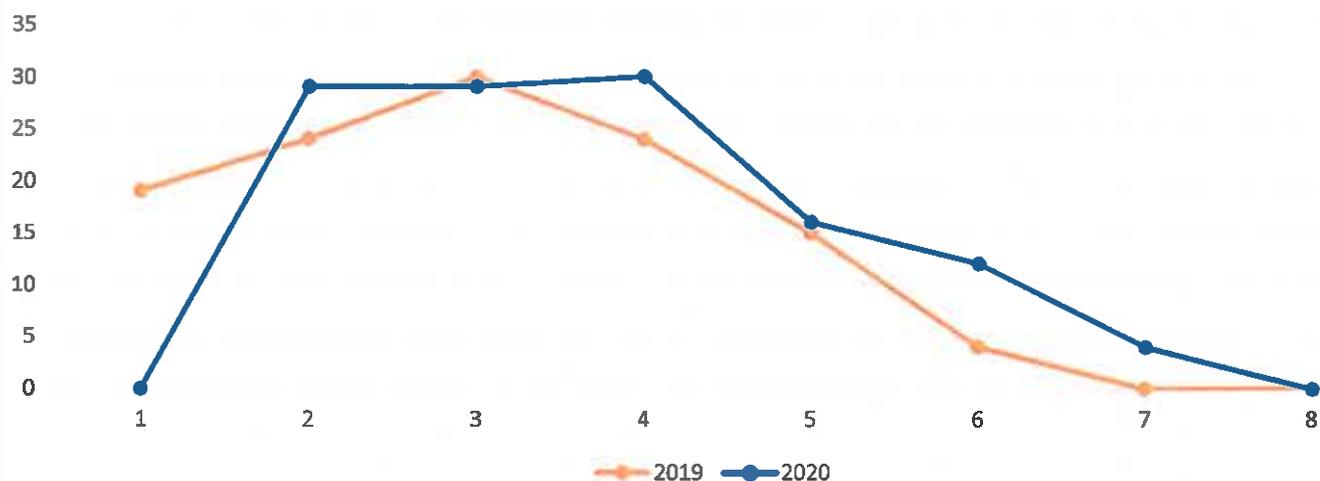
Evolution du nombre d'outardes présentes sur l'aéroport Marseille Provence hors période de reproduction



Nous notons une baisse des effectifs sur la période mars / juillet 2020. Cependant, par rapport à 2019, les mois de novembre et décembre nous montrent une population plus présente. Peut-être cela est-il lié à la baisse significative du trafic aérien. Les informations du terrain, font apparaitre un très possible changement d'habitude et de zone de replie, en 2019, les outardes se rendaient à 4 km plus au nord, aujourd'hui il semble qu'elles préfèrent aller à 300 mètres à l'ouest. Comportement à confirmer sur 2021 ?

- En période de reproduction des outardes (mai-juin), les comptages sont effectués suivant la méthode établie dans l'étude Biotope et validée par le Comité de Suivi outardes.

Mâles chanteurs



Evolution du nombre de mâles chanteurs présents sur l'aéroport Marseille Provence en période de reproduction

4/ Mesures d'effarouchement

Les mesures d'effarouchement suivantes sont opérationnelles sur l'Aéroport Marseille Provence et utilisées dès que possible contre les outardes (notamment) :

4.1/ Effarouchement par source lumineuse

- Perturbation par éblouissement de nuit au moyen d'un projecteur directif monté sur un véhicule. Cette méthode qui fait suite à une expérimentation sur l'aéroport de Marseille est utilisée depuis octobre 2019, 1 jour sur 2, puis tous les jours à partir de décembre 2019. Cette pratique se fait deux à trois fois par nuit, hors trafic aérien, afin de préserver la sécurité des aéronefs. Envol des groupes d'outardes qui quittent momentanément la plate-forme.
- Laser : Utilisation d'un laser puissant sur les outardes. Résultats notables la nuit et peu concluants en journée sur cette espèce. La méthode est par contre efficace sur les laridés.



4.2/ Effarouchement sonore

L'AMP dispose de 7 effaroucheurs fixes et de 2 mobiles (sur véhicules) permettant de générer des cris de détresse ou de prédateurs afin d'effaroucher les oiseaux. Cette méthode utilisée fortement pour de nombreuses espèces n'est pas efficace contre les outardes.

Pyrotechnique : l'agent de prévention du péril animalier dispose :

- D'un revolver lance-fusée (crépitante ou détonante)
- D'un revolver lance capa (fusée détonante longue portée : 300m, 150 dB)

Ces matériels sont principalement utilisés au quotidien pour effaroucher, déplacer un groupe d'oiseaux ...

4.3/ Effarouchement par circulation de véhicule

Le véhicule utilisé par l'agent de prévention du péril animalier permet de faire lever les groupes d'outardes et de les déranger lorsque le trafic le permet. Cette disposition est utilisée au quotidien notamment pour provoquer un envol de masse et réaliser les comptages en hiver. Un rapport avec quantité d'oiseaux observés et localisation est produit quotidiennement par l'agent de prévention du péril animalier. Un deuxième véhicule dédié à la lutte animalière, est déployé sur le terrain, en période de reproduction en renfort du premier.

4.4/ Fauconnerie

La mise en œuvre de la fauconnerie sur l'Aéroport Marseille Provence a fait l'objet d'un protocole entre la Préfecture des bouches du Rhône et l'AMP pour l'année 2017, jusqu'en décembre 2020. Ce protocole sera reconduit jusqu'en 2024.

Les prestations de fauconnerie sont réalisées par un fauconnier professionnel titulaire des certificats de capacité requis pour la prestation. La mission a été confiée par l'AMP à Provence Effarouchement.

- Fauconnerie de bas vol :
 - Objectif : renforcer le caractère dangereux, non accueillant pour les outardes présentes ou celles tentées de revenir sur l'aéroport Marseille Provence avant la période nuptiale.

1 rapace Buse de Harris en bas vol, ou Autour des palombes, intervenant

- entre les mouvements d'aéronef. Sa position sera décalée des pistes en exploitation sur l'AMP ce jour-là.
- Sa mise en œuvre doit être faite par moment sous trafic compte tenu du manque de disponibilité

Périodes et résultats : Fauconnerie combinée avec chien d'arrêt du **15/04 au 19/04**

- Le chien d'arrêt associé au faucon est un moyen supplémentaire d'effarouchement des Outardes.
- Tous les moyens qui pourront être mis en place pour déranger les Outardes dans leurs nidifications seront les bienvenus pour contenir leur nombre.
- Aujourd'hui, la solution miracle pour s'en débarrasser n'existe pas, pour reprendre la conclusion

du fauconnier.

- Ci-dessous, la zone d'intervention du fauconnier pendant les cinq jours d'effarouchement intensif. En confinement, nous avons pu fermer tout ce secteur.



5/ Actions sur le milieu prairial

Cette année, profitant des conditions sanitaires, et d'un trafic aérien très limité, nous avons retardé la tonte. L'objectif de cette démarche était de perturber la rencontre mâle femelle en enlevant de la visibilité. Le résultat escompté, n'a pas été au rendez-vous, cependant nous avons tout de même eu moins de vol de femelles et un recul de la présence de rapaces.

Inconvénients : perte de la visibilité des autres espèces par les agents en charge du péril animalier.

Un essai complémentaire devait être mené sur une autre parcelle courant 2019 avec un nouveau mélange proposé par DLF et étudié pour mieux supporter les conditions climatiques de Marignane (vent, climat sec, embruns). Les surfaces concernées sont à la fois importantes et critiques de par leur positionnement en bout de piste.

- Extrémité sud de la piste 13L/31R : surface prévue d'engazonnement : 19 000 m²
- Extrémités nord et sud de la piste 13R/31L : surface prévue d'engazonnement: 9 000 m² au sud et 7500 m² au nord.

Finalement, ce projet a été mis en œuvre au mois de novembre 2020 sur les surfaces indiquées précédemment. Le mélange top mix aero est composé de 40% Fétuque élevée GRANDE II 40% Fétuque élevée ESSENTIAL 20% Ray-grass anglais 4N TETRAGREEN. Pour végétaliser, limiter l'attractivité vis-à-vis des oiseaux.



Décembre 2020



Zones engazonnées

6/ Impacts

Année 2019 nous comptabilisons 6 impacts dont 2 sur le deuxième semestre.
Année 2020 4 impacts, un écart pas très significatif au regard du trafic aérien actuel

7/ Prélèvements

Aucun prélèvement d'outardes n'a été réalisé par l'AMP en 2019 et 2020

8/ Conclusion

En conclusion, l'Aéroport Marseille Provence a continué de renforcer en 2020 les actions préventives d'effarouchement réalisées pour réduire le nombre d'outardes présentes sur la plateforme.

L'utilisation notamment de la fauconnerie et des chiens en complément des actions visant à réduire l'attractivité de la zone, et du perfectionnement des méthodes traditionnelles d'effarouchement ont permis de maintenir toute l'année un niveau acceptable de sécurité pour les aéronefs en ne recourant pas aux prélèvements d'outardes.

Indépendamment du quota, et comme en attestent les indicateurs ci-dessus, l'objectif de l'aéroport est de maintenir et d'amplifier ces actions préventives afin d'éviter la survenance de toute situation ou de crise outardes et, ainsi, de s'affranchir autant que possible de l'utilisation des prélèvements d'outardes, qui ne constituent qu'une réponse à la crise. La présence de cette espèce depuis maintenant plusieurs années sur AMP, et la maîtrise de celle-ci par les équipes opérationnelles, nous permettent de limiter les incidents.